

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 28 MAI 2026**

Date de convocation : 21/05/2026

Date d'affichage : 21/05/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mai à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de VAL-DE-SCIE, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIERE, Président.

Présents	75
Procurations	11
Absents	11

Présents

(OMONVILLE) Havard René; (FRESNAY LELONG) Leclerc Marc-Olivier; (LAMBERVILLE) Jobit Frédéric; (VARNEVILLE BRETEVILLE) Roger François; (ROYVILLE) Potez Bernard; (AUPPEGARD) Veron Antoine - Suppléant de Laplace Dominique; (LES CENT ACRES) Carpentier Pascal; (BERTREVILLE SAINT OUEN) Calais Thérèse; (LUNERAY) Demoulins Pierre; (SAINTE FOY) Chandelier David; (VAL DE SCIE) Petit Marc; (SAINT DENIS SUR SCIE) Dupuis Henri; (CROSVILLE SUR SCIE) Depreaux Alain; (CROPUS) Quesnay Denis; (BRACQUETUIT) Vallee Pascal; (GUEUTTEVILLE) Braquehais Sabine; (LINTOT LES BOIS) Levavasseur Marie-Christine; (TOTES) Lemonnier Dominique; (SAINT GERMAIN D'ETABLES) Renoux Vincent; (SAINT HONORE) Leclerc Christine; (VAL DE SCIE) Pelisse Virginie; (GONNEVILLE SUR SCIE) Delarue Williams; (GUEURES) Avenel Josette; (LA CHAPELLE DU BOURGAY) His Johan - Suppléant de Levasseur Dodivers Sylvie; (BIVILLE LA BAIGNARDE) Thouin Catherine; (LUNERAY) Lemaitre Mickaël; (SAINT OUEN LE MAUGER) Gosse Philippe; (TOTES) Leconte Olivier; (LAMMERVILLE) Das Blandine; (GRUCHET SAINT SIMEON) Sopalski Jean-François; (LA CHAUSSEE) Lemoine Séverine; (SAINT DENIS D'ACLON) Da Silva Alves Edouard; (BACQUEVILLE EN CAUX) Masse Stéphane; (SAINT VICTOR L'ABBAYE) Feron Régis; (BELMESNIL) Le Verdier Guy; (SAINT OUEN DU BREUIL) Baffrey Marc; (RAINFREVILLE) Leprêtre Benoit; (VAL DE SAANE) Senecal Anne; (SAINT PIERRE BENOUVILLE) Devaux Thierry; (VASSONVILLE) Lerond Eric; (AVREMESNIL) Boust Serge; (LESTANVILLE) Tremblay Ludovic; (BOIS ROBERT) Cottureau Chantal; (IMBLEVILLE) Vegas Robert; (OUVILLE LA RIVIERE) Saffray Pierre-José - Suppléant de Lefaux Aurélie; (BEAUTOT) Duclos Jean-François; (AMBRUMESNIL) Quibel Mickaël; (LONGUEVILLE SUR SCIE) Bureaux Olivier; (BACQUEVILLE EN CAUX) Morel Aline; (TOCQUEVILLE EN CAUX) Leforestier Geoffroy - Suppléant de Cailly David; (SASSETOT LE MALGARDÉ) Lorance Olivier; (ANNEVILLE SUR SCIE) Brunneval Sébastien; (MANEHOUVILLE) Ponty François; (SAINT CRESPIEN) Dore Sophie; (BIVILLE LA RIVIERE) Truchot Bruno; (MUCHEDENT) Denis Guillaume; (LONGUEVILLE SUR SCIE) Hatchuel Albert; (HERMANVILLE) Delaunay Myriam; (LA FONTELAYE) Verel Maurice; (BRACHY) Leroy Christophe; (VENESTANVILLE) Pasquier François; (BERTRIMONT) Corniere Jean-Luc; (TOTES) Cheval Stéphanie; (LUNERAY) Larcheveque Philippe; (VAL DE SAANE) Paumier Gilles; (CRIQUETOT SUR LONGUEVILLE) Leforestier Nicolas; (TORCY LE PETIT) Beranger Eric; (SAINT VAAST DU VAL) Gillé Patrice; (TORCY LE GRAND) Dubos François; (SAANE SAINT JUST) Beaupere Arnaud; (AVREMESNIL) Verdure-Wozniak Fabienne; (MONTREUIL EN CAUX) Boucher Victor; (VAL DE SAANE) Lasnon Sylvain; (LUNERAY) Morin Michèle; (HEUGLEVILLE SUR SCIE) Troche Laurette

Sont excusés et donnent procuration

(VAL DE SCIE) Suronne Christian - Procuration à Pelisse Virginie; (VAL DE SCIE) Bourgis Adèle - Procuration à Lerond Eric; (SAINT MARDS) Dubosc Emmanuel - Procuration à Jobit Frédéric; (LE CATELIER) Leclerc Maryline - Procuration à Carpentier Pascal; (BACQUEVILLE EN CAUX) Adam Jean-Marie - Procuration à Morel Aline; (LUNERAY) Vaillant Audrey - Procuration à Morin Michèle; (SAINT OUEN DU BREUIL) Espinasse Karine - Procuration à Baffrey Marc; (NOTRE DAME DU PARC) Vincent Jérôme - Procuration à Cottureau Chantal; (BEAUVAL EN CAUX) Dujardin Eric - Procuration à Corniere Jean-Luc; (GREUVILLE) Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; (BELLEVILLE EN CAUX) Halbourg Olivier - Procuration à Le Verdier Guy

Absents

(AUZOUVILLE SUR SAANE) Grindel Stéphane; (DENESTANVILLE) Pit Claude; (GONNETOT) Francois Charline; (CALLEVILLE LES DEUX EGLISES) Colombel Christophe; (ETAIMPUIS) Blanchemin Joël; (THIL MANNEVILLE) Adam Arnaud; (SAINT MACLOU DE FOLLEVILLE) Ratieville Alain; (LONGUEIL) Capelle Stanislas; (QUIBERVILLE SUR MER) Bloc Jean-François; (BACQUEVILLE EN CAUX) Comalada Antoine; (VAL DE SCIE) Lesueur Claudine

Arrivées en cours de séance

18:15 : RATIEVILLE Alain; 18:17 : BLOC Jean-François; 18:21 : FRANCOIS Charline; 18:26 : CAPELLE Stanislas; 18:36 : PIT Claude

Départs en cours de séance

19:24 : LEMOINE Séverine; 19:35 : VEREL Maurice

Procurations en cours de séance

19:26 : LASNON Sylvain donne procuration à Paumier Gilles

202605-01_ Adhésion aux missions locales

Unanimité

Horaire	28/05/2026 18:19:11	Votants	88 voix
Scrutin	Public	A voté	88 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	88 voix
Majorité absolue des voix exprimées (45)			
Pour		100,0 %	88 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix
Pour			88 voix
Quibel Mickaël; Brunneval Sébastien; Veron Antoine; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie - Procuration à Morel Aline; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Dujardin Eric - Procuration à Cornière Jean-Luc; Halbourg Olivier - Procuration à Le Verdier Guy; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Cornière Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno; Cottreau Chantal; Leroy Christophe; Vallee Pascal; Leforestier Nicolas; Quesnay Denis; Depreaux Alain; Leclerc Marc-Olivier; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Sopalski Jean-François; Avenel Josette; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Troche Laurette; Vegas Robert; His Johan; Lemoine Séverine; Verel Maurice; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline - Procuration à Carpentier Pascal; Carpentier Pascal; Tremblay Ludovic; Levavasseur Marie-Christine; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert; Demoulin Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle; Vaillant Audrey - Procuration à Morin Michèle; Ponty François; Boucher Victor; Denis Guillaume; Vincent Jérôme - Procuration à Cottreau Chantal; Havard René; Saffray Pierre-José; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoît; Potez Bernard; Beaupère Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Dubosc Emmanuel - Procuration à Jobit Frédéric; Baffrey Marc; Espinasse Karine - Procuration à Baffrey Marc; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Gillé Patrice; Feron Régis; Chandelier David; Lorange Olivier; Leforestier Geoffroy; Dubos François; Beranger Eric; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle - Procuration à Lerond Eric; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian - Procuration à Pelisse Virginie; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François			
Contre			0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Vu,

- Les statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire précisé par délibération n°171002-Bis.

En 2017, la Communauté de Communes avait décidé, par délibération n°170213, d'apporter son soutien aux missions locales de la façon suivante :

- Dieppe Côte d'Albâtre : 1,20€ par habitant
- Le Talou : 1€ par habitant
- Et pour le Fonds d'Aide aux Jeunes : 0,23€ par habitant

Pour information, les communes concernées par Dieppe Côte d'Albâtre sont les suivantes : SAINT-DENIS-D'ACLON, OUVILLE-LA-RIVIERE, AMBRUMESNIL, LONGUEIL et QUIBERVILLE-SUR-MER.

Le reste du territoire est sur la mission locale du Talou.

Cela représente pour 2025 :

- Dieppe Côte d'Albâtre : 2 574€
- Le Talou : 34 646€
- Fonds d'Aide aux Jeunes : 8 861,21€

La commission souhaite renouveler les adhésions aux Missions Locales pour l'année 2026. Concernant le Fonds d'Aide aux jeunes, nous n'avons pas encore reçu l'appel de cotisations et le bilan annuel.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) :

- **RETIRER** Monsieur Dominique LEMONNIER – Délégué titulaire TOTES - et Madame Charline FRANCOIS – Déléguée titulaire GONNETOT - de la commission finances ;
- **AJOUTER** Monsieur Olivier HALBOURG – Délégué titulaire BELLEVILLE-EN-CAUX - à la commission finances ;
- **ARRETER** la composition de la commission Finances comme suit :

MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES	
Président : Monsieur Jean-Luc CORNIERE Délégué titulaire BERTRIMONT	Autre membre : Monsieur Williams DELARUE Délégué titulaire GONNEVILLE-SUR-SCIE
1^{er} Vice-Président : Monsieur René HAVARD Délégué titulaire OMONVILLE	Autre membre : Madame Claude PIT Déléguée titulaire DENESTANVILLE
2^{ème} Vice-Présidente : Madame Chantal COTTEREAU Déléguée titulaire BOIS-ROBERT	Autre membre : Monsieur Jérôme VINCENT Délégué titulaire NOTRE-DAME-DU-PARC
3^{ème} Vice-Président : Monsieur Vincent RENOUX Délégué titulaire SAINT-GERMAIN-D'ETABLES	Autre membre : Madame Sabrina COLE Déléguée titulaire GREUVILLE
4^{ème} Vice-Président : Monsieur Robert VEGAS Délégué titulaire IMBLEVILLE	Autre membre : Monsieur Guy LE VERDIER Délégué titulaire BELMESNIL
5^{ème} Vice-Président : Monsieur Olivier LECONTE Délégué titulaire TOTES	Autre membre : Madame Thérèse CALAIS Déléguée titulaire BERTREVILLE-SAINT-OUEN
6^{ème} Vice-Président : Monsieur Frédéric JOBIT Délégué titulaire LAMBERVILLE	Autre membre : Monsieur Jean-François DUCLOS Délégué titulaire BEAUTOT
7^{ème} Vice-Président : Monsieur Philippe GOSSE Délégué titulaire SAINT-OUEN-LE-MAUGER	Autre membre : Monsieur Dominique LAPLACE Délégué titulaire AUPPEGARD
8^{ème} Vice-Président : Monsieur Patrice GILLE Délégué titulaire SAINT-VAAST-DU-VAL	Autre membre : Monsieur Albert HATCHUEL Délégué titulaire LONGUEVILLE-SUR-SCIE
9^{ème} Vice-Présidente : Madame Blandine DAS Déléguée titulaire LAMMERVILLE	Autre membre : Monsieur François PONTY Délégué titulaire MANEHOUVILLE
10^{ème} Vice-Président : Madame Sophie DORE Déléguée titulaire SAINT-CRESPIN	Autre membre : Monsieur Jean-François BLOC Délégué titulaire QUIBERVILLE-SUR-MER
11^{ème} Vice-Président : Monsieur Pierre DEMOULINS Délégué titulaire LUNERAY	Autre membre : Monsieur Alain DEPREAUX Délégué titulaire CROSVILLE-SUR-SCIE
Autre membre : Madame Aline MOREL Déléguée titulaire BACQUEVILLE-EN-CAUX	Autre membre : Madame Aurélie LEFAUX Déléguée titulaire OUVILLE-LA-RIVIERE
Autre membre : Madame Maryline LECLERC Déléguée titulaire LE CATELIER	Autre membre : Monsieur Sylvain LASNON Délégué titulaire VAL-DE-SAÂNE
Autre membre : Monsieur Nicolas LEFORESTIER Délégué titulaire CRIQUETOT-SUR-LONGUEVILLE	Autre membre : Monsieur Marc PETIT Délégué titulaire VAL-DE-SCIE
Autre membre : Monsieur Olivier HALBOURG Délégué titulaire BELLEVILLE-EN-CAUX	

7^{ème} Vice-Président : Monsieur Philippe GOSSE Délégué titulaire SAINT-OUEN-LE-MAUGER	Autre membre : Madame Véronique PRIEUX Conseillère municipale GONNEVILLE-SUR-SCIE
8^{ème} Vice-Président : Monsieur Patrice GILLE Délégué titulaire SAINT-VAAST-DU-VAL	Autre membre : Madame Adèle BOURGIS Déléguée titulaire VAL-DE-SCIE
9^{ème} Vice-Présidente : Madame Blandine DAS Déléguée titulaire LAMMERVILLE	Autre membre : Madame Pascaline RIGOULOT Conseillère municipale LONGUEVILLE-SUR-SCIE
10^{ème} Vice-Président : Madame Sophie DORE Déléguée titulaire SAINT-CRESPIN	Autre membre : Monsieur Thomas DESHAYES Conseiller municipal CROSVILLE-SUR-SCIE
11^{ème} Vice-Président : Monsieur Pierre DEMOULINS Délégué titulaire LUNERAY	Autre membre : Madame Karine ESPINASSE Déléguée titulaire SAINT-OUEN-DU-BREUIL
Autre membre : Monsieur Jean-François SOPALSKI Délégué titulaire GRUCHET-SAINT-SIMEON	Autre membre : Madame Michèle MORIN Déléguée titulaire LUNERAY
Autre membre : Monsieur Henri DE NAVACELLE Conseiller municipal LA CHAUSSEE	Autre membre : Monsieur Denis QUESNAY Délégué titulaire CROPUS
Autre membre : Madame Clélia LANGLOIS Conseillère municipale SAINTE-FOY	Autre membre : Madame Isabelle FLEURY Conseillère municipale AVREMESNIL
Autre membre : Monsieur Antoine ROGE Conseiller municipal BIVILLE-LA-BAIGNARDE	

202605-04_Modification des membres de la commission aménagement de l'espace / urbanisme / voirie / travaux / patrimoine			Unanimité
Horaire	28/05/2026 18:25:44	Votants	89 voix
Scrutin	Public	A voté	89 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	88 voix
Majorité absolue des voix exprimées (45)			
Pour		100,0 %	88 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix
Pour			88 voix
Quibel Mickaël; Brunneval Sébastien; Veron Antoine; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie - Procuration à Morel Aline; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Dujardin Eric - Procuration à Corniere Jean-Luc; Halbourg Olivier - Procuration à Le Verdier Guy; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno; Cottureau Chantal; Leroy Christophe; Vallee Pascal; Leforestier Nicolas; Quesnay Denis; Depreaux Alain; Leclerc Marc-Olivier; Francois Charline; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Sopalski Jean-François; Avenel Josette; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Troche Laurette; Vegas Robert; His Johan; Lemoine Séverine ; Verel Maurice; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline - Procuration à Carpentier Pascal; Carpentier Pascal; Tremblay Ludovic; Levavasseur Marie-Christine; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle; Vaillant Audrey - Procuration à Morin Michèle; Ponty François; Boucher Victor; Vincent Jérôme - Procuration à Cottureau Chantal; Havard René; Saffray Pierre-José; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Dubosc Emmanuel - Procuration à Jobit Frédéric; Baffrey Marc; Espinasse Karine - Procuration à Baffrey Marc; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Gillé Patrice; Feron Régis; Chandelier David; Lorange Olivier; Leforestier Geoffroy ; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle - Procuration à Lerond Eric; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian - Procuration à Pelisse Virginie; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François			
Contre			0 voix
Abstention			1 voix
Denis Guillaume			
Ne prend pas part au vote			0 voix

Vu,

- Les statuts communautaires ;
- Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;
- La délibération n°202604-28 du Conseil Communautaire du 23 avril 2026, créant la commission aménagement de l'espace / urbanisme / voirie / travaux / patrimoine ;
- La délibération n°202604-28 du Conseil Communautaire du 23 avril 2026, arrêtant la composition la commission aménagement de l'espace / urbanisme / voirie / travaux / patrimoine.

18h26 – Arrivée de Monsieur Stanislas CAPELLE.

202605-05_Modification des membres de la commission sport / animation			Unanimité
Horaire	28/05/2026 18:26:54	Votants	90 voix
Scrutin	Public	A voté	90 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	90 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (46)		
Pour		100,0 %	90 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix
Pour			90 voix
Quibel Mickaël; Brunneval Sébastien; Veron Antoine; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie - Procuration à Morel Aline; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Dujardin Eric - Procuration à Corniere Jean-Luc; Halbourg Olivier - Procuration à Le Verdier Guy; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno; Cottureau Chantal; Leroy Christophe; Vallee Pascal; Leforestier Nicolas; Quesnay Denis; Depreaux Alain; Leclerc Marc-Olivier; Francois Charline; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Sopalski Jean-François; Avenel Josette; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Troche Laurette; Vegas Robert; His Johan; Lemoine Séverine ; Verel Maurice; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline - Procuration à Carpentier Pascal; Carpentier Pascal; Tremblay Ludovic; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle; Vaillant Audrey - Procuration à Morin Michèle; Ponty François; Boucher Victor; Denis Guillaume; Vincent Jérôme - Procuration à Cottureau Chantal; Havard René; Saffray Pierre-José; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoît; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Dubosc Emmanuel - Procuration à Jobit Frédéric; Baffrey Marc; Espinasse Karine - Procuration à Baffrey Marc; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Gillé Patrice; Feron Régis; Chandelier David; Lorange Olivier; Leforestier Geoffroy ; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle - Procuration à Lerond Eric; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian - Procuration à Pelisse Virginie; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François			
Contre			0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Vu,

- Les statuts communautaires ;
- Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1 ;
- La délibération n°202604-38 du Conseil Communautaire du 23 avril 2026, créant la commission sport / animation ;
- La délibération n°202604-39 du Conseil Communautaire du 23 avril 2026, arrêtant la composition la commission sport / animation.

Considérant,

- Que la commission est composée du Président, des Vice-Présidents et d'autres membres ;
- Que la commission est ouverte aux délégués titulaires, suppléants et aux conseillers municipaux ;
- Que le vote se déroule directement en liste à la majorité pour, contre ou abstention à scrutin public, sauf si le scrutin secret est demandé par un tiers des membres présents.

Monsieur Stéphane FOGT – Conseiller municipal LONGUEVILLE-SUR-SCIE – nous a fait part de son souhait d'intégrer la commission sport / animation.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AJOUTE** Monsieur Stéphane FOGT – Conseiller municipal LONGUEVILLE-SUR-SCIE – à la commission sport / animation ;
- **AJOUTE** Madame Sandie SANAUR – Conseillère municipale SAINT-OUEN-LE-MAUGER – à la commission sport / animation ;
- **ARRETE** la composition de la commission sport / animation comme suit :

202605-06_ Modification des représentants de la CDC au sein du SMAEPA Doudeville Saint-Laurent			Unanimité
Horaire	28/05/2026 18:28:10	Votants	90 voix
Scrutin	Public	A voté	90 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	90 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (46)		
Pour		100,0 %	90 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix
Pour			90 voix
Quibel Mickaël; Brunneval Sébastien; Veron Antoine; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie - Procuration à Morel Aline; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Dujardin Eric - Procuration à Corniere Jean-Luc; Halbourg Olivier - Procuration à Le Verdier Guy; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno; Cottureau Chantal; Leroy Christophe; Vallee Pascal; Leforestier Nicolas; Quesnay Denis; Depreaux Alain; Leclerc Marc-Olivier; Francois Charline; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Sopalski Jean-François; Avenel Josette; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Troche Laurette; Vegas Robert; His Johan; Lemoine Séverine ; Verel Maurice; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline - Procuration à Carpentier Pascal; Carpentier Pascal; Tremblay Ludovic; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle; Vaillant Audrey - Procuration à Morin Michèle; Ponty François; Boucher Victor; Denis Guillaume; Vincent Jérôme - Procuration à Cottureau Chantal; Havard René; Saffray Pierre-José; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoît; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Dubosc Emmanuel - Procuration à Jobit Frédéric; Baffrey Marc; Espinasse Karine - Procuration à Baffrey Marc; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Gillé Patrice; Feron Régis; Chandelier David; Lorange Olivier; Leforestier Geoffroy ; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle - Procuration à Lerond Eric; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian - Procuration à Pelisse Virginie; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François			
Contre			0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Vu,

- L'article L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.5711-1 et suivants du même Code ;
- L'arrêté préfectoral du 27 juin 2025 portant fixation du projet de périmètre relatif à la fusion du SMAEPA de la région de Doudeville et du SMAEPA de la région de Saint-Laurent-en-Caux ;
- Notre adhésion au SMAEPA Doudeville Saint-Laurent-en-Caux pour les communes de BIVILLE-LA-RIVIERE, IMBLEVILLE, GONNETOT, LA FONTALAYE, SASSETOT-LE-MALGARDE, TOCQUEVILLE-EN-CAUX et VAL-DE-SANE pour la compétence eau et assainissement ;
- Les statuts du SMAEPA Doudeville Saint-Laurent-en-Caux et notamment l'article 3 – Fonctionnement ;
- La délibération n°202604-15 du Conseil Communautaire du 15 avril 2026, arrêtant les représentants de la CDC au sein du SMAEPA Doudeville Saint-Laurent.

Considérant,

- Qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune représentée soit 7 titulaires et 7 suppléants au total ;
- Que les représentants peuvent être délégués titulaires, suppléants ou conseillers municipaux ;
- Que le vote se déroule directement en liste à la majorité pour, contre ou abstention à scrutin public, sauf si le scrutin secret est demandé par un tiers des membres présents.

Lors du conseil communautaire du 15 avril 2026, une erreur s'est produite dans la désignation, puisque Monsieur Robert VEGAS - Délégué titulaire IMBLEVILLE - a été indiqué comme représentant suppléant pour la commune d'IMBLEVILLE alors qu'il s'agissait en réalité de Monsieur Yoann RECHER - Conseiller municipal IMBLEVILLE.

- Que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;
- Que nous disposons d'un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI pour proposer une liste ;

Suite à la création de la CIID le 29 avril dernier, le Conseil Communautaire est invité à dresser une liste composée des noms :

- De 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- De 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants,

Ci-dessous, la liste dressée par le Conseil Communautaire :

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	BELMESNIL	LE VERDIER	Guy
2	SAINT HONORE	LECLERC	Christine
3	GONNEVILLE SUR SCIE	DELARUE	Williams
4	GONNEVILLE SUR SCIE	AVRIL	Yves
5	GONNEVILLE SUR SCIE	TANNAI	Didier
6	GONNEVILLE SUR SCIE	LEMARCHAND	Romain
7	GONNEVILLE SUR SCIE	DEMEULES	Bruno
8	LINTOT LES BOIS	LEVAVASSEUR	Marie-Christine
9	GUEUTTEVILLE	BRAQUEHAIS	Sabine
10	GUEUTTEVILLE	CUVELIER	Gauthier
11	BACQUEVILLE EN CAUX	ADAM	Jean-Marie
12	BACQUEVILLE EN CAUX	CORUBLE	Julien
13	SAINT CRESPIN	LORPHELIN	Jérémy
14	LUNERAY	BOURLET	Jean-Claude
15	LUNERAY	HOULLET	Marc
16	LUNERAY	LARCHEVEQUE	Philippe
17	GONNETOT	PETIT	Alexandre
18	BEAUTOT	DUCLOS	Jean-François
19	AUPPEGARD	WYCKAERT	Nathalie
20	TORCY LE PETIT	BAZILE	Damien
21	TORCY LE PETIT	DANZEL D'AUMONT	Anne
22	TORCY LE PETIT	DUPUIS	Christian
23	TORCY LE PETIT	NICE	Tanguy
24	LONGUEVILLE-SUR-SCIE	HATCHUEL	Albert
25	OMONVILLE	HAVARD	René
26	BOIS-ROBERT	FERON	Arnaud
27	MANEHOUVILLE	PONTY	François
28	LONGUEVILLE-SUR-SCIE	BUREAUX	Olivier
29	VAL-DE-SCIE	PETIT	Marc
30	LAMMERVILLE	DAS	Blandine
31	SAINT-VAAST-DU-VAL	GILLE	Patrice
32	SAANE-SAINT-JUST	BEAUPERE	Arnaud
33	LAMBERVILLE	JOBIT	Frédéric
34	VAL-DE-SCIE	PELISSE	Virginie
35	VAL-DE-SAANE	LASNON	Sylvain
36	IMBLEVILLE	VEGAS	Robert
37	HERMANVILLE	LEFEUVRE	Alain
38	FRESNAY-LE-LONG	LECLERC	Marc-Olivier
39	BIVILLE-LA-RIVIERE	TRUCHOT	Bruno
40	CRIVETOT-SUR-LONGUEVILLE	TUA	Nicole

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste dressée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre la liste au Directeur Départemental des finances publiques.

202605-09_Complément de la délibération n°202604-02 - Délégations au Président			Unanimité
Horaire	28/05/2026 18:41:55	Votants	91 voix
Scrutin	Public	A voté	91 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	91 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (46)		
Pour		100,0 %	91 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix
Pour			91 voix
Quibel Mickaël; Brunneval Sébastien; Veron Antoine; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie - Procuration à Morel Aline; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Dujardin Eric - Procuration à Corniere Jean-Luc; Halbourg Olivier - Procuration à Le Verdier Guy; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno; Cottereau Chantal; Leroy Christophe; Vallee Pascal; Leforestier Nicolas; Quesnay Denis; Depreaux Alain; Pit Claude; Leclerc Marc-Olivier; Francois Charline; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Sopalski Jean-François; Avenel Josette; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Troche Laurette; Vegas Robert; His Johan; Lemoine Séverine ; Verel Maurice; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline - Procuration à Carpentier Pascal; Carpentier Pascal; Tremblay Ludovic; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle; Vaillant Audrey - Procuration à Morin Michèle; Ponty François; Boucher Victor; Denis Guillaume; Vincent Jérôme - Procuration à Cottereau Chantal; Havard René; Saffray Pierre-José; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Dubosc Emmanuel - Procuration à Jobit Frédéric; Baffrey Marc; Espinasse Karine - Procuration à Baffrey Marc; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Gillé Patrice; Feron Régis; Chandelier David; Lorange Olivier; Leforestier Geoffroy; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle - Procuration à Lerond Eric; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian - Procuration à Pelisse Virginie; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François			
Contre			0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Vu,

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-22 ;
- La délibération n°202604-02 du Conseil communautaire du 15 avril 2026, portant sur les délégations données au Président ;

Considérant,

- Que certains points de délégation n'avaient pas été arrêtés lors de cette séance afin de permettre leur approfondissement ;
- Qu'il convient désormais de compléter ladite délibération en précisant certaines délégations ;

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE DELEGATION** (en complément de celles de la délibération n°202604-02) au Président et pour la durée du mandat :
 - o De fixer, dans la limite de 500€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
 - o De procéder, dans la limite de 1 000 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - o De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires ;
- **DIT** que les autres dispositions de la délibération n°202604-02 du 15 avril 2026 demeurent inchangées.

202605-11_Règlement intérieur		Unanimité	
Horaire	28/05/2026 18:49:33	Votants	91 voix
Scrutin	Public	A voté	91 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	90 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (46)		
Pour		100,0 %	90 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix
Pour			90 voix
Quibel Mickaël; Brunneval Sébastien; Veron Antoine; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie - Procuration à Morel Aline; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Dujardin Eric - Procuration à Corniere Jean-Luc; Halbourg Olivier - Procuration à Le Verdier Guy; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno; Cottureau Chantal; Leroy Christophe; Vallee Pascal; Leforestier Nicolas; Quesnay Denis; Depreaux Alain; Pit Claude; Leclerc Marc-Olivier; Francois Charline; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Sopalski Jean-François; Avenel Josette; Braquehals Sabine; Delaunay Myriam; Troche Laurette; Vegas Robert; His Johan; Lemoine Séverine; Verel Maurice; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline - Procuration à Carpentier Pascal; Carpentier Pascal; Tremblay Ludovic; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle; Vaillant Audrey - Procuration à Morin Michèle; Ponty François; Boucher Victor; Denis Guillaume; Vincent Jérôme - Procuration à Cottureau Chantal; Havard René; Saffray Pierre-José; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Dubosc Emmanuel - Procuration à Jobit Frédéric; Baffrey Marc; Espinasse Karine - Procuration à Baffrey Marc; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Gillé Patrice; Feron Régis; Chandellier David; Lorange Olivier; Leforestier Geoffroy; Dubos François; Beranger Eric; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle - Procuration à Lerond Eric; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian - Procuration à Pelisse Virginie; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François			
Contre			0 voix
Abstention			1 voix
Hatchuel Albert			
Ne prend pas part au vote			0 voix

Annexe 01 – Règlement intérieur.

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant,

- Que les communautés doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;
- Que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terroir de Caux a été installé le 15 avril 2026 ;

- ⇒ **Madame Charline FRANCOIS** : Je me demandais, et j'en suis désolée, mais je n'ai pas le temps de le lire parce que je ne l'ai pas eu. J'ai l'impression qu'autour de moi je ne suis pas la seule. Est-ce que tout le monde en a été destinataire ?
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : On me dit qu'il était joint en cliquant sur un lien pour avoir toutes les pièces. Après on peut reprendre les titres, ce n'est pas un souci.
- ⇒ **Madame Charline FRANCOIS** : On est très peu à ne pas l'avoir eu. Mais au moins de savoir si tout le monde en a eu connaissance.
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Je ne vois pas personne se manifester en disant qu'ils n'en ont pas pris connaissance.
- ⇒ **Madame Charline FRANCOIS** : Je m'excuse, mais a priori dans l'email, je n'ai pas de pièce-jointe.
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Tout le monde l'a eu sinon ? On n'a pas fait de mauvaise blague. On peut redescendre les titres. De toute façon, il y a quatre points qui sont nouveaux, je vais les citer. Il y avait le vote électronique, l'enregistrement audio des assemblées, le vote de la première commission pour chaque VP et la possibilité de faire des visios en commission et en bureau. Vous voyez, ce sont vraiment les choses qui sont d'actualité.
- ⇒ **Madame Anne-Sophie DIOLOGENT** : Lecture des titres du règlement intérieur
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Il n'y a vraiment rien d'exceptionnel, ceux qui ont eu le temps de lire le règlement intérieur, vous avez dû vous en rendre compte. Il n'y a pas d'autres interventions ? On peut mettre au vote ?

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention) :

- **ADOpte** le règlement intérieur de la communauté tel qu'il figure en annexe.

202605-13_Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme numérique au sein du Comité Social Territorial			Unanimité
Horaire	28/05/2026 18:55:07	Votants	91 voix
Scrutin	Public	A voté	91 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	91 voix
	Majorité absolue des voix exprimées (46)		
Pour		100,0 %	91 voix
Contre		0,0 %	0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix
Pour			91 voix
Quibel Mickaël; Brunneval Sébastien; Veron Antoine; Boust Serge; Verdure-Wozniak Fabienne; Adam Jean-Marie - Procuration à Morel Aline; Masse Stéphane; Morel Aline; Duclos Jean-François; Dujardin Eric - Procuration à Corniere Jean-Luc; Halbourg Olivier - Procuration à Le Verdier Guy; Le Verdier Guy; Calais Thérèse; Corniere Jean-Luc; Thouin Catherine; Truchot Bruno; Cottureau Chantal; Leroy Christophe; Vallee Pascal; Leforestier Nicolas; Quesnay Denis; Depreaux Alain; Pit Claude; Leclerc Marc-Olivier; Francois Charline; Delarue Williams; Colé Sabrina - Procuration à Das Blandine; Sopalski Jean-François; Avenel Josette; Braquehais Sabine; Delaunay Myriam; Troche Laurette; Vegas Robert; His Johan; Lemoine Séverine ; Verel Maurice; Jobit Frédéric; Das Blandine; Leclerc Maryline - Procuration à Carpentier Pascal; Carpentier Pascal; Tremblay Ludovic; Levavasseur Marie-Christine; Capelle Stanislas; Bureaux Olivier; Hatchuel Albert; Demoulins Pierre; Larcheveque Philippe; Lemaitre Mickaël; Morin Michèle; Vaillant Audrey - Procuration à Morin Michèle; Ponty François; Boucher Victor; Denis Guillaume; Vincent Jérôme - Procuration à Cottureau Chantal; Havard René; Saffray Pierre-José; Bloc Jean-François; Leprêtre Benoit; Potez Bernard; Beaupere Arnaud; Dore Sophie; Da Silva Alves Edouard; Dupuis Henri; Renoux Vincent; Leclerc Christine; Ratieville Alain; Dubosc Emmanuel - Procuration à Jobit Frédéric; Baffrey Marc; Espinasse Karine - Procuration à Baffrey Marc; Gosse Philippe; Devaux Thierry; Gillé Patrice; Feron Régis; Chandelier David; Lorange Olivier; Leforestier Geoffroy ; Dubos François; Beranger Eric ; Cheval Stéphanie; Leconte Olivier; Lemonnier Dominique; Lasnon Sylvain; Paumier Gilles; Senecal Anne; Bourgis Adèle - Procuration à Lerond Eric; Pelisse Virginie; Petit Marc; Suronne Christian - Procuration à Pelisse Virginie; Roger François; Lerond Eric; Pasquier François			
Contre			0 voix
Abstention			0 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R. 252-30 et s. ;
- L'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique.

Considérant,

- Que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est de 110 agents.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel ;
- **FIXE** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 et un nombre égal de représentants suppléants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

19h24 – Départ de Madame Séverine LEMOINE.

19h26 – Départ de Monsieur Sylvain LASNON – Pouvoir à Monsieur Gilles PAUMIER.

19h35 – Départ de Monsieur Maurice VEREL.

- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Vous avez été destinataires du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de Terroir de Caux hors volet ressources humaines puisqu'il a déjà été abordé dans le mandat précédent. Cela concernait les exercices 2019 et suivants. Donc sur la partie 2019 à juillet 2020 je suis concerné, évidemment à partir de juillet 2020, c'est Olivier qui est concerné par ce rapport. Je ne vais pas vous reprendre les préconisations, vous les avez dans le document. Simplement me concernant, j'ai entendu assez souvent dire que les problèmes qu'on peut connaître avec l'eau et l'assainissement, j'étais responsable de tous nos maux, je voudrais quand même recaler un peu les choses. Alors en 2016-2017, lorsqu'on a fait la fusion, et tous ceux qui sont les anciens de l'assemblée pourront le dire, on a fait moult réunions sur toutes les compétences, y compris sur l'eau et l'assainissement. Voilà, les compétences, on les a souvent tirées vers le haut par rapport à ce qui se faisait dans chaque Communauté de Communes. J'avoue qu'au niveau de ma commune, j'ai noté le transfert de l'eau et de l'assainissement, comme l'ont fait 70 autres communes comme moi, y compris la commune de Longueville, puisque c'est souvent Olivier qui met ça en avant. Donc je me sens coupable pour 1/71ème du transfert. Après, ça a été également dit par Charline que j'aurais dû demander finalement un état des lieux. Aucune commune, lorsqu'on a fait les transferts, a dit qu'il fallait faire un état des lieux avant de valider le transfert. Donc je considère qu'on est tous responsables si on devait être responsables. Parce qu'au final, je considère que l'échelle de la Communauté de Communes, est la bonne pour travailler l'eau et l'assainissement. On a contre nous dans cette affaire-là, des gens au niveau européen qui nous collent des obligations mais qui ne sont pas sur le terrain. Et c'est facile de dire vous devez faire ça, et ça dans le laps de temps que nous on décide, mais on se moque totalement de l'argent que ça coûte et si vous avez les capacités d'honorer tout ça rapidement. Donc voilà ce que je voulais dire. Après, sur la partie me concernant, vous pouvez peut-être trouver des questions, mais je n'en ai pas vu d'autres.
- Charline, oui, tu voulais me dire quelque chose ?
- ⇒ **Madame Charline FRANCOIS** : Alors d'abord, juste par rapport à mon intervention précédente, je m'excuse parce qu'effectivement la pièce est bien de règlement intérieur, sauf qu'il fallait cliquer ici et en fait, il y avait trois pièces. Donc en fait, moi, je me suis contentée des trois pièces. Ensuite, si le sujet c'est d'accuser certains anciens par rapport à par rapport à l'eau et l'assainissement, soit si tu veux t'en prendre à moi parce soit disant j'ai parlé audit, mais je voudrais bien savoir aussi dans l'assemblée s'il y en a pas d'autres que moi qui ont évoqué car je pense qu'il y a il y a plein de gens.
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Je ne t'ai pas accusée, simplement, comme tu m'avais posé la question en public, je te réponds en public. Et si moi je n'ai pas le droit de répondre aux questions qui sont posées en public, c'est un peu embêtant. Tu m'avais posé la question à plusieurs reprises.
- ⇒ **Madame Charline FRANCOIS** : Je ne m'en rappelle pas.
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE** : Je m'en souviens bien moi en tout cas. Donc voilà, je ne cherche pas à faire un débat là-dessus. Tu m'avais posé la question afin de savoir pourquoi je n'avais pas fait d'état des lieux. Voilà, ça n'a pas fait parce que personne n'avait demandé l'état des lieux. Et en réalité, un Président, quel qu'il soit, se doit d'appliquer les décisions des communes. Parce qu'après, ça n'a pas été validé au niveau du conseil communautaire, le vote il est passé dans les communes, et c'est bien les conseils municipaux qui ont accepté ça. Donc voilà, personne n'est responsable de ça. On est tout à fait capable de gérer l'eau et l'assainissement au niveau de la Communauté de Communes. Simplement, on a en face de nous des gens qui nous obligent à faire plein de choses dans des délais qui ne sont pas raisonnables. Olivier ne peut pas me dire le contraire puisqu'il l'a vécu de la même manière.
- ⇒ **Monsieur Olivier Bureaux** : Non, on ne l'a pas vécu de la même manière, je ne pense pas. C'est bien de nous prendre à défaut. Moi, je rappelle quand même le contexte, c'est vrai qu'à l'époque, on nous a vanté cette compétence eau et assainissement, et moi, c'était mon premier mandat, j'étais novice. J'ai fait confiance effectivement, comme beaucoup dans l'Assemblée, ont fait confiance au Président quand on nous a dit il fallait prendre la compétence. Il y avait aussi le DGS. C'est un ensemble de personnes. Donc effectivement, à cette période-là, et je pense que pour les anciens, parce qu'il faut le dire quand même aux nouveaux, les débats ont été quand même houleux. Je pense qu'il y en a beaucoup qui ont dit : attention, on est en train de faire une bêtise en prenant cette compétence. Ceux qui étaient amis avant, qui ne sont plus amis, qui sont devenus amis. Bref, on sait comment ça se passe, la politique. J'en ai fait les frais, je sais comment c'est. Mais je pense aujourd'hui à la situation de notre collectivité, effectivement, ça fait six ans qu'on rame avec la compétence eau et assainissement. Maintenant, on ne peut plus revenir en arrière. Maintenant, je dirais, c'est nos sénateurs qui, à l'époque, ont voulu que cette compétence-là soit prise par les collectivités. Et donc tout le monde a cru que c'était bon d'y aller. Alors effectivement, beaucoup, il n'y a pas que Charline, beaucoup et moi le premier aussi. Je dis, c'est vrai qu'à l'époque, s'il y avait eu cet audit de fait ou au moins un état des lieux des syndicats, peut-être que d'autres élus auraient dit : "moi, je ne prends pas la compétence". Parce qu'on voit qu'il y a beaucoup de collectivités, qui ne veulent pas

qu'actuellement, ce serait un prix qui ne serait pas de 9€ mais de 17-18€ le mètre cube aujourd'hui. Olivier, là-dessus, a entièrement raison, j'en suis conscient, mais je suis certain que l'État, nous, syndicats, nous aurait permis d'étaler certainement nos dettes sur plus longue durée. Peut-être pas, Robert, tu fais non de la tête, je n'en sais rien, tu n'en sais rien, peut-être que tu le sais plus que moi aujourd'hui par rapport à ton poste, et je te fais confiance là-dessus.

- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** Je pense que l'État, ça l'a bien arrangé que ça soit toutes les communautés de communes qui gèrent l'eau et l'assainissement. J'ai discuté avec un collègue, qui gère aussi la compétence et qui me dit « c'est hyper compliqué ». On se fait manipuler. Je ne pense pas que dans ce type de manipulation, on soit coupables plus les uns que les autres. On essaie tous d'avancer de la meilleure manière que ce soit. Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter. Par contre, sur le rapport, il y a peut-être d'autres questions sur lesquelles les délégués veulent s'exprimer éventuellement.
- ⇒ **Monsieur Albert HATCHUEL :** Il y a trois recommandations de régularité et trois recommandations de performance. Quelles mesures tu comptes prendre concrètement pour donner suite à ces types de recommandations ? Même si effectivement, l'action facile à faire, ça tient de la technique, mais il y en a d'autres qui ne concernent pas la technique.
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** Pour les amortissements, lors de la reprise des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020, aucun agent supplémentaire n'est venu renforcer le service Compta Finance REOM. A cette date, le service comptait 4,5 équivalents temps plein contre 6,5 en 2019. La prise de compétences a entraîné la création de 4 budgets supplémentaires qui sont venus s'ajouter aux 11 budgets déjà existants. Par ailleurs, les services ont dû faire face à un travail particulièrement conséquent concernant l'état de l'actif transmis par le service de gestion comptable. Cet état comprend les biens des syndicats et des communes, pour un montant global supérieur à 85 millions d'euros. L'ensemble des fiches d'inventaire nécessite un travail de reprise, de vérification et d'intégration dans nos bases de données. Compte tenu des moyens humains disponibles, les priorités ont été définies afin d'assurer en premier lieu la continuité du service public et notamment le paiement des entreprises réalisant les travaux. Donc évidemment, on est bien conscient de la difficulté et la collectivité a renforcé le service en 2026 afin de pouvoir résorber progressivement ce retard et fiabiliser le suivi patrimonial. Donc on peut dire que ça se fera dans le temps. Parce qu'on ne va pas embaucher 10 agents pour travailler sur les amortissements, ça sera de la folie, de la folie financière. Les élus délégués dans les conseils des syndicats dont la Communauté de Communes est membre, on va leur demander de rendre compte deux fois par an devant le conseil communautaire de l'activité de ces syndicats. Si on prend par exemple le bassin versant, Nicolas se fera un plaisir d'aborder la question régulièrement. Sur les recommandations de performance, qui n'étaient pas obligatoire, réviser la définition d'intérêt communautaire en matière de voirie, on va en parler au mois de juin, rétablir la fiabilité des comptes du budget annexe assainissement, l'état des immobilisations en service, tableau d'amortissement, état de la dette, ça ne peut se faire que dans le temps. Formaliser un programme pluriannuel des investissements englobant l'ensemble des budgets sur la base d'une prospective financière réaliste, ça va se faire aussi dans le temps puisque la programmation pluriannuelle des investissements, il faut déjà bien connaître tous ces investissements et pour qu'elle soit pluriannuelle, il faut qu'on travaille dans le temps. Donc ce n'est pas non plus en, Mai-juin 2026 qu'on va amener ça sur la table. Et évidemment Albert, ce n'est pas à toi que je vais apprendre ça.
- ⇒ **Monsieur Albert HATCHUEL :** À qui vas-tu demander ça ? Est-ce que tu vas demander un rapport à tous les délégués ? Est-ce que chacun va devoir s'exprimer ? Voilà, concrètement, comment comptes-tu faire ?
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** Très honnêtement, ça serait mieux que les gens se mettent d'accord entre eux, parce que si chacun s'exprime, si on prend les bassins versants où il y a 16 titulaires, si chacun y va de sa petite phrase sur les bassins versants, ça va être un peu compliqué. Ça paraît naturel que celui qui est président puisse s'exprimer ou celui qui va être vice-président dans une autre structure puisse s'exprimer. Après, c'est rendre compte, ce n'est pas non plus des votes. On doit pouvoir y arriver quand même. Mais aujourd'hui, ce n'était pas fait. Donc à partir du moment où ça va être fait, quelle que soit la personne qui va le faire, ça aura le mérite d'exister.
- ⇒ **Monsieur Albert HATCHUEL :** Et je pense que l'intérêt communautaire est important aussi, notamment dans la voirie, puisque j'ai lu dans le rapport que la communauté de communes avait pris en charge les travaux qu'elle ne devait pas prendre. Je pense que c'est important de bien redéfinir l'intérêt communautaire de manière à ce que chacun paye la partie qui lui revient.
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** Moi j'avais même proposé que la compétence voirie redevienne communale. Et qu'on puisse, mais ça on est prévu d'en discuter courant juin, c'est qu'on puisse aider les communes toujours avec un fond de concours, qu'on puisse toujours apporter une aide technique, une aide juridique. La commune lançait son appel d'offres avec les éléments que la Communauté de Communes lui

parlant un peu lors des réunions. Il faudrait peut-être interdire l'entrée à la salle, ça sera peut-être mieux. Et je suis d'accord avec Nicolas, je ne suis pas sûre que l'on gagne en clarté d'action et que ce type d'échange soit très constructif.

- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** *Les gens peuvent s'exprimer comme ils le souhaitent.*
- ⇒ **Madame Charline FRANCOIS :** *Visiblement non, parce que quand on dit des choses, après ça nous est reproché.*
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** *Ce n'était pas un reproche, c'était une réponse, Charline. Tu me l'avais demandé deux ou trois fois, je te réponds.*
- ⇒ **Madame Charline FRANCOIS :** *Mais encore une fois Jean-Luc, je me pose la question de savoir si j'étais la seule à t'avoir posé cette question. Tu me réponds à moi de façon nominative.*
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** *Tu n'as pas posé la question ? Oui, je ne vais pas répondre à d'autres, je ne me souviens pas ce qui s'est passé en 2016. C'est gentil, mais ma mémoire elle est passée à autre chose.*
- ⇒ **Monsieur Antoine VERON :** *Moi, d'un point de vue complètement extérieur, j'ai l'impression que c'est un règlement de comptes à OK Corral. Je pense qu'on peut élever un petit peu le débat, repartir à zéro. Les règlements de comptes, ce n'est pas forcément ici. Dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, Il n'est écrit nul part de qui est la faute. Par contre, travailler en commission pour essayer de régler le problème, on a tous été volontaires pour le faire. On peut peut-être se limiter à ça.*
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** *Ça serait tellement bien si ça s'arrêtait là. Moi, je ne demande que ça.*
- ⇒ **Monsieur Antoine VERON :** *Mon souhait, c'est qu'il n'y ait aucune animosité entre les anciens et les nouveaux.*
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** *Si c'est comme ça, me va bien.*
- ⇒ **Monsieur Antoine VERON :** *Que les nouveaux arrêtent de dire « c'est la faute des anciens » et que les anciens arrêtent de dire « c'est la faute des nouveaux » et travaillons tous ensemble. Merci.*
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** *Si c'est validé, moi je suis d'accord que ça puisse être validé par vote. On ne va pas le faire bien évidemment, mais si ça peut fonctionner, tant mieux. Mais souvent quand il y a des élections, malheureusement, ça ne se passe pas toujours aussi simplement que ça. Après effectivement, la bonne chose, c'est qu'on passe à autre chose. On a fait nos élections et maintenant on travaille pour l'avenir. On améliore ce qui est améliorable et on apprend de nos fautes si on a eu des fautes. Après, de toute façon, on ne fera pas l'histoire, on peut passer des heures à discuter là-dessus.*
- ⇒ **Monsieur Jean-François BLOC :** *Je voudrais quand même prendre la parole parce que j'étais le premier vice-président. Simplement, je voudrais que tu me redises, puisque tu étais président comme moi, combien on a laissé au moment où on a fusionné chaque collectivité. Il y avait plus de 6 millions et demi. Quand j'ai dit à Monsieur Jobit que la situation était tenable, je vous rappelle qu'il y avait cette somme-là. Et puis, il y avait deux éléments importants. Je vous redis aujourd'hui pour la piscine, c'est qu'il y a 1,9 million qui nous attend à la région 1,4 million au département, soit 3,3 millions. Donc, à l'époque, j'avais dit c'est jouable. Je l'ai dit ça, je ne regrette pas de l'avoir dit, je me maintiendrais si je devais le redire aujourd'hui. Attention, on est là pour 6 ans, faisons attention car ce n'est pas comme ça qu'on va créer la une ambiance de travail collectif. Toi comme moi, nous avons été présidents, Oliver l'a été, notre rôle à nous, c'est de rassembler et d'essayer de fédérer autour de nous. On va peut-être arrêter ce petit jeu-là de dire "de mon temps c'était mieux que ça". Je dis simplement qu'on a laissé 6.5 millions quand on a fusionné. On peut contrôler ça Monsieur JOBIT. Et donc, une fois qu'on a dit ça, on tire un trait et on redémarre. Parce que l'objectif, c'est quand même de servir nos habitants et notre territoire.*
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** *Je partage tout à fait ton point de vue. De toute façon, on a largement de quoi travailler pour le territoire plutôt que de s'envoyer des mots doux à tout bout de champ, par la presse ou comme ça en assemblée. Moi ça me va bien, c'est ma manière de fonctionner, je suis plutôt abordable et je n'attaque jamais, je me défends par contre. Vous n'avez pas d'autres interventions ?*
- ⇒ **Monsieur Robert VEGAS :** *Je vais faire juste un point sur la réunion qui s'est passée en sous-préfecture et puis revenir après sur le rapport. Donc en réunion à la sous-préfecture, ça n'a pas trop changé. Olivier, si je peux répondre à ta question, à la réunion qu'on avait eue nous-mêmes à la sous-préfecture, à la différence près que effectivement elle a mis en exergue le fait qu'il fallait quand même qu'on s'engage à réaliser des travaux parce que sinon on se prenait au niveau européen des mises en demeure et ça allait les fâcher. Moi j'ai fait une réunion avec le directeur de la police de l'eau sur le site de la Communauté de Communes à Tôtes. Et effectivement, il est exactement dans la même ligne de conduite. C'est-à-dire qu'ils vont être peut-être tolérants en termes de réalisation de travaux. Ce n'est pas les travaux qu'il faut faire en tête de suite, mais ils veulent un échéancier. Ils veulent un échéancier sur des travaux qui, somme toute, restent quand même assez importants. J'ai peur parce que certains ici le disent que*

- ⇒ **Monsieur Patrice GILLE :** Je voudrais revenir sur les propos qui viennent d'être tenus. L'image de marque que l'on donne de notre communauté de communes, aussi bien en interne qu'à l'extérieur, elle va devenir déplorable. On va être regardés comme des chiens de faïence, comme des pestiférés. Alors qu'il y a quand même un travail qui est fait sur notre territoire. Ça ne convient pas à tout le monde, j'en suis convaincu. Ça ne va pas assez vite pour certains, j'en suis convaincu. Mais nous ne pouvons le faire qu'avec les moyens du bord. Notre bord aujourd'hui, il est peut-être limité. Robert, c'est sûr qu'il a la compétence la plus merdique à exercer aujourd'hui, celle qui lui impose le plus de choses. Robert, je te demande sincèrement aujourd'hui qu'on soit là pour te soutenir, entièrement d'accord. Mais que tu sois là, je dirais, pour nous demander indirectement que nos petites compétences, soient plus ou moins mises de côté pour l'eau et le finissement, je ne veux pas l'entendre.
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** On discutera de ça en petit comité des vice-présidents.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 contre, 16 abstentions) :

- **PREND ACTE** de la communication des observations définitives de la C.R.C. Normandie transmises à la Communauté de Communes le 22/04/2026.

QUESTIONS DIVERSES

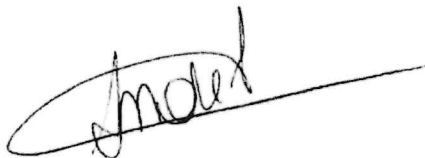
- ⇒ **Madame Josette AVENEL :** On a tous les noms des nouveaux maires, des gens qui représentent la communauté de communes. On avait reçu en mairie, au dernier mandat, les mails et les numéros de téléphone de tout le monde. Est-ce que c'est possible de le ravoir, si tout le monde est d'accord ?
- ⇒ **Monsieur Jean-Luc CORNIERE :** Le 30 juin, initialement, c'est arrivé au 29, le Conseil communautaire et on change la réunion sur le PLUI.
- ⇒ **Monsieur Olivier LECONTE :** Oui, j'ai juste une petite information à faire à quelques maires. L'ARS nous oblige à publier de façon encore plus directe les dépassements, les autorisations qu'on a de dépassement de polluants. Nous allons le faire par l'intermédiaire de la presse locale et par l'intermédiaire d'un courrier par les délégataires directement aux abonnés. C'était juste pour vous en informer ce soir que vous n'avez pas des habitants qui arrivent chez vous en se disant "mais c'est quoi ? L'eau n'est pas buvable, on nous l'a pas dit". Globalement, les molécules, sont toujours les mêmes, ce sont des métabolites d'un désherbant betterave qui a été largement utilisé, qui ne l'est plus. Et puis on doit encore avoir, qui traîne quelque part de l'athracine, un désherbant maïs qu'on n'utilise plus depuis au moins 25 ans, et qui s'est fixé sur le complexe argilo-humique. Il s'est fixé sur les argiles et avec le temps, il y a des relargages quand on a, une combinaison de facteurs entre de la température, de l'humidité, l'époque, et cetera. Et donc on se retrouve avec des petites quantités alors que ça fait 30 ans qu'on ne s'en sert plus. C'est pour vous dire tout simplement que ce sont des produits que l'on n'utilise plus, mais on va être embêtés encore pendant des dizaines et des dizaines d'années. Il faudra que l'on fasse des choses comme des usines de traitement d'eau. Il faudra le mettre dans un tableau prévisionnel sur le mandat des investissements à faire. Alors je ne vous donne pas les molécules par commune, mais globalement donc BACQUEVILLE, GUEURE, MUCHEDENT, MARTIGNY, LINTOT-LES-BOIS, OUVILLE-LA-RIVIERE, BEAUVAL-EN-CAUX, HEUGLEVILLE-SUR-SCIE, SAINT-OUEN-SOUS-BRACHY, SAINT-DENIS-SUR-SCIE, SAINT-CREPIN. Délégataire par délégataire, on a les dates on pourra les faire circuler par le service. Les abonnés vont le recevoir avec leur facture. Et puis, pour la presse, on attend un petit peu, mais l'ARS nous oblige à le faire.
- ⇒ **Monsieur Guy LE VERDIER :** Cette semaine, on a eu une analyse à Belmesnil. J'ai été appelé par Hydra qui me dit que l'ARS l'appelait parce qu'au lieu d'avoir 01 au château d'eau, sortie dans le bas de la zone, on nous annonçait trois. Donc l'ARS a pris les devants et nous appelés pour dire que c'est pollué. J'ai un doute sur le laboratoire car quand on l'a contacté, il dit qu'il était à 0,3. Dans les passages des écrits, attention à ce qui est fait aussi car si le consommateur tombe là-dessus, ce n'est pas très correct de les informer d'une mauvaise analyse.
- ⇒ **Monsieur Olivier LECONTE :** Oui, pour rebondir sur ce que tu dis, l'information qui va être faite, c'est l'information comme quoi on est dans un protocole pour pouvoir ne pas faire les travaux nécessaires maintenant, et donc pendant ce temps-là, on a la présence de ces molécules-là au-dessus du seuil de 0,5 micropogramme. Je ne juge pas des points particuliers, j'informe sur ce qui va se passer et on ne communique pas de résultat d'analyse, surtout ponctuel comme celui-ci. Quand tu fais 300 ou 400 analyses, il y en a une effectivement où il peut y avoir un avantage, mais en général elle est recontrôlée. L'Agence de l'eau et l'ARS ne vont pas nous loupier pour qu'on la recroise une deuxième fois.
- ⇒ **Monsieur Guy LE VERDIER :** Non Mais mon propos il n'est pas là. Mon propos il est qu'on peut fermer le château de Belmesnil et qu'on va le brancher sur un château d'eau qui est plus pollué, alors qu'à Belmesnil on

Dates à retenir :

Réunions de Vice-Présidents	Réunions Bureaux	Conseils Communautaires
	Lundi 18 mai à 18h00	Jeudi 28 mai à 18h00
	Lundi 22 juin à 18h00	Lundi 29 juin à 18h00

La conférence des Maires aura lieu le 17 juin à 18h00.

La secrétaire de séance,
Aline MOREL



Le Président,
Jean-Luc CORNIERE

